

Soutien pour la participation à un salon

CNAP

La date limite de dépôt est le 16 janvier 2023.

Présentation du dispositif

Le Cnap soutient les éditeurs pour leur participation à un salon d'édition / book fair. Il s'adresse à des éditeurs souhaitant participer, dans le courant de l'année à venir, à des salons en France ou à l'étranger. Il vise à favoriser la diffusion des ouvrages de la scène française, à développer échanges et contacts et à couvrir la prise de risques des éditeurs qui souhaitent s'engager sur de nouvelles scènes.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont éligibles les éditeurs ayant bénéficié d'un soutien à l'édition du Cnap au cours des 3 années précédant la demande.

— Critères d'éligibilité

Les éditeurs doivent :

- être domiciliés en France,
- avoir un catalogue bilingue pour les salons dans les pays non-francophones.

Pour quel projet ?

— Dépenses concernées

Le soutien sert à couvrir tout ou partie des frais occasionnés par la participation au salon :

- location d'une table,
- transport,
- logement,
- envoi des livres, etc.

Quelles sont les particularités ?

— Critères d'inéligibilité

Un éditeur ne peut pas faire une demande pour un salon situé à proximité de son siège social et de ses bureaux si

ceux-ci ont une adresse distincte.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant du soutien est forfaitaire : 500 €, 1 000 € ou 1 500 €.

Quelles sont les modalités de versement ?

Le soutien est attribué en un seul versement sur facture acquittée de la location de la table et du transport.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Après de quel organisme ?

Les candidatures s'effectuent uniquement via [la plateforme de dépôt des dossiers en ligne du Cnap](#). Un éditeur ne peut déposer qu'un dossier par an.

— Éléments à prévoir

La demande est composée d'un formulaire à compléter en ligne et d'un document à enregistrer sur la plateforme :

- un document au format .pdf intitulé «1_ Nom_éditeur_dossier_administratif» réunissant les éléments suivants :
 - dans le cas d'une entreprise, la copie de l'acte de création (extrait Kbis),
 - dans le cas d'une association, les statuts signés et une copie du récépissé de dépôt de déclaration en préfecture, ou son équivalent, dans l'hypothèse d'une structure étrangère.
- un document au format .pdf intitulé «2_ Nom éditeur_RIB » réunissant l'élément suivant :
 - un relevé d'identité bancaire (RIB).

Les éléments suivants sont à remplir en ligne sur la plateforme :

- nom du salon,
- ville / pays du salon,
- dates du salon ou période si les dates ne sont pas encore connues,
- la raison motivée du choix de ce salon, dans la limite de 3 pages,
- la liste des ouvrages les plus récents présentés, mentionner la part des ouvrages bilingues pour les demandes de salon dans les pays non-francophones et, le cas échéant, mentionner les ouvrages ayant bénéficié du soutien à l'édition du Cnap;
- le budget prévisionnel comprenant le prix de la table et une estimation détaillée du transport, logement, envoi des livres, etc.

Organisme

CNAP

Centre National des Arts Plastiques

- Centre national des arts plastiques
Cap 18
Voie D - Porte 25
189, rue d'Aubervilliers
75018 PARIS
Téléphone : 01 46 93 99 50
Télécopie : 01 46 93 99 79
Web : www.cnap.fr

Déposer son dossier

- <https://www.dispositifs-soutiencreation.cnap.fr/login>